

ETE JEUNES

FICHE DE SORTIE & REGLEMENT INTERIEUR A TRANSMETTRE AUX ANIMATEURS

Nom - Prénom de mon enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

Nom - Prénom du responsable :

Numéro de sécurité sociale :

Téléphone portable en cas d'urgence :

Téléphone Equipe d'animation : 06 14 20 99 51

A cocher :

J'autorise mon enfant à utiliser les différents moyens de transport.

-J'autorise mon enfant à participer aux sorties listées ci-dessous :

- Battle Kart
- Randonnée en Canoé Kayak
- Xtreme Aventure
- Téléski Nautique – Verberie
- Journée à la plage
- VR
- Aeroscoot
- Randonnée en quad

En cas d'urgence, j'autorise le corps médical à prodiguer auprès de mon enfant tous les soins médicaux requis par son état, y compris la pratique d'injections, d'une anesthésie et d'une intervention chirurgicale.

-Votre enfant a-t-il des allergies ou un traitement :

Signature du Parent :

Date :

Espaces mis à disposition : Dans le cadre de l'accueil et des activités, un espace municipal est mis à disposition des jeunes :

- Aire Emy les Prés (à proximité du city-stade).

Horaires d'ouverture : L'espace est ouvert de 16h à 22h30. Pour certaines activités nécessitant un déplacement en car, des heures de rendez-vous spécifiques seront communiquées à l'avance. Les retards ne seront pas tolérés lors de ces journées pour garantir le bon déroulement du programme et le respect des horaires des activités prévues.

Tarif : L'accès à la structure, ainsi qu'à toutes les activités et sorties, est entièrement gratuit.

Règles de comportement : Les jeunes doivent adopter un comportement respectueux envers tous, y compris les pairs, l'équipe d'animation, et les intervenants. Ils doivent utiliser un langage approprié, éviter les comportements agressifs, et respecter les consignes données par les animateurs ainsi que le respect de l'environnement et des biens, tant publics que privés.

Il est attendu un comportement respectueux des jeunes, notamment :

- Véhicules : La circulation en rollers, trottinettes et vélos est interdite dans la zone d'accueil.
- Consommation de tabac : La cigarette est interdite dans la structure et durant toutes les activités extérieures. L'utilisation de la cigarette électronique est également interdite.
- Consommation d'alcool : L'alcool est interdit au sein de la structure et pendant les activités. Tout jeune en état d'ébriété se verra refuser l'accès aux structures et aux activités.
- Tout produit stupéfiant est interdit dans et aux alentours de la structure ainsi que durant les activités mises en place.

Alimentation et boissons : Les jeunes peuvent apporter leur propre nourriture. Cependant, il est formellement interdit d'apporter et de consommer des boissons alcoolisées au sein de l'établissement.

Responsabilité des effets personnels : Chaque jeune est responsable de ses effets personnels, tels que téléphones portables, consoles portables, écouteurs, vélos, trottinettes, etc. La ville ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou dommage.

Communication : L'ensemble des informations liées à la structure, telles que les fermetures exceptionnelles, les annulations d'activités, les changements de programme ou tout autre problème, sera communiqué sur le réseau social de l'Été Jeune dont l'adresse est disponible sur le site de la ville dans l'espace famille.

En cas de fermeture de la structure / danger : Si le temps ne permet pas de maintenir l'ouverture de la structure et que laisser les jeunes rentrer est dangereux, ils pourront être mis en sécurité au sein de la salle des fêtes jusqu'à ce que les conditions météorologiques soient favorables pour rentrer chez eux en toute sécurité. En cas de danger ou d'alerte attentat, la salle des fêtes également sera utilisée comme lieu de repli afin de mettre l'ensemble des jeunes en sécurité.

Adresse : Salle des Fêtes Emy les Prés, Rue Emy les Prés, 95240 Cormeilles-en-Parisis.

Modalités d'inscription : La structure ÉTE JEUNES est accessible aux mineurs de 15 à 17 ans inclus. Pour toute fréquentation, une fiche de sortie doit être complétée et remise à l'équipe d'animation dès le premier jour. Cette fiche doit être dûment remplie et signée par les parents ou la personne exerçant l'autorité parentale sur le mineur. Elle contient les informations nécessaires à la prise en charge des jeunes fréquentant la structure, même de manière exceptionnelle.

Autonomie : L'entrée est libre pendant les horaires d'ouverture, les jeunes peuvent entrer et sortir librement sans accord préalable de l'équipe d'animation.

Fonctionnement : La vie quotidienne au sein de la structure se déroule en étroite collaboration avec les jeunes, qui peuvent être acteurs de l'animation s'ils le souhaitent.

Activités : Des activités régulières et ponctuelles sont mises en place par l'équipe d'animation ou à la demande des jeunes. Une autorisation parentale sera requise pour toute activité se déroulant en dehors des locaux ou des horaires habituels d'ouverture. Les déplacements seront effectués à pied ou en car.

Assurance : Bien que non obligatoire, il est de l'intérêt des responsables légaux de souscrire une assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leurs enfants peuvent être exposés lors des activités auxquelles ils participent.

Matériel : Le matériel adapté aux activités proposées est mis à disposition des jeunes sous les conditions suivantes :

- Utilisation respectueuse, excluant toute dégradation.
- Partage du matériel (des horaires d'utilisation peuvent être appliqués).

Ce règlement intérieur est conçu pour assurer un environnement sécuritaire, respectueux et agréable pour tous les participants. Des ajustements ou des ajouts peuvent être effectués au règlement en fonction des besoins et des retours des participants et du personnel.

Coordinateur Eté Jeunes : Ilyais Talla – 06 14 20 99 51

Signature du parent (**Obligatoire**) :

Signature de l'enfant (**Obligatoire**) :